

Généraliser les éco-délégués ou délégués à l'environnement durable dans toutes les écoles et dans tous les établissements

- Les éco-délégués sont des élèves, ambassadeurs de l'environnement et du développement durable auprès de leurs camarades de classe.
- La fonction d'éco-délégué peut être favorable au parcours scolaire des élèves qui décident de s'y engager. Ils **expérimentent ainsi l'exercice de premières responsabilités** et s'ouvrent au travail partenarial spécifique au développement durable. Cette fonction enrichit d'une manière originale leurs apprentissages civiques ainsi que leur connaissance des réalités de leur établissement et de leur territoire.
- **Des éco-délégués ou délégués au développement durable seront désignés dans chaque école et établissement, chargés de porter la démarche de développement durable auprès de leurs camarades et de proposer des actions.** Les délégués au développement durable ou éco-délégués existent déjà dans certains établissements. Cette pratique sera généralisée afin de favoriser une sensibilisation des élèves par leurs pairs. Concrètement, il y aura a minima deux délégués par niveau (deux pour les 6ème, deux pour les 5ème etc). Mais il peut aussi y en avoir plus, par exemple un par classe, pour les écoles et établissements qui le souhaitent.
- Les éco-délégués seront de véritables ambassadeurs des bonnes pratiques de développement durable auprès de leurs camarades et seront par ailleurs force de proposition pour identifier des idées d'actions au sein de l'école ou de l'établissement.
- Selon les établissements, les éco-délégués peuvent être coordonnateurs entre les différents publics de la communauté éducative : élèves, enseignants, personnels techniques, de gestion et de direction, ainsi que représentants des partenaires extérieurs et des collectivités.

Exemple : le guide des éco délégués de l'académie de Caen : http://ecodelegues.crdp.ac-caen.fr/co/Eco-delegues_1.html